

**N° 2023-19**

## **ARRÊTÉ DU MAIRE**

**OBJET : Règlementation permanente de circulation pour entretien des espaces verts et voirie/ compétence GPS&O**

Nous, Maire de la Commune de BREUIL-BOIS-ROBERT,  
Vu les articles L 2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la demande présentée le par la Communauté Urbaine Grand-Paris Seine et Oise concernant les interventions nécessaires dans le cadre des prestations de fauchage et tonte sur l'ensemble du territoire communal,  
Considérant qu'à l'occasion de ces travaux, des accidents pourraient se produire si la circulation n'y était pas réglementée de façon permanente,

### **ARRÊTONS**

**ARTICLE 1 :** A compter de de jour et pendant la durée des chantiers, à titre permanent, le stationnement sera interdit 50 mètres avant et après les interventions, la vitesse sera limitée à 30 kilomètres/heure et une circulation réduite sur une demie chaussée pourra être mise en place en fonction des impératifs du chantier.

**ARTICLE 2 :** L'entreprise IDVERDE – Agence IDF Sud-Ouest Maintenance – 11 bis rue de Paris – 91160 CHAMPLAN est autorisée à intervenir sur le territoire communal au titre du **fauchage et de la tonte**.

**ARTICLE 3 :** L'entreprise IDVERDE retenue pour exécuter ces travaux aura la charge d'apposer les panneaux réglementaires.

**ARTICLE 4 :** Les contrevenants au présent arrêté s'exposeront aux sanctions prévues par la Loi. La Gendarmerie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 5:** le présent arrêté sera notifié à l'entreprise IDVERDE et à la Communauté Urbaine GPS&O.


Ampliation sera adressée :

- à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Guerville.

Fait en Mairie,  
Le 22 avril 2023.

Arrêté :  
Publié le 24 avril 2023.

Le Maire,  
Bernard MOISAN

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'REUIL-BOIS-ROBERT' at the top and 'MAIRIE' at the bottom, with a central emblem. The signature is written in a cursive style and extends across the stamp.